Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

En instance de divorce par consentement mutuel

Par Visiteur

Bonjour,
je suis en instance de divorce.Mon mari a demandé le divorce depuis le 22 juillet par consentement mutuel.Nous sommes mariés avec un contrat , séparation de bien .En 2007 il a été licencié.Nous sommes allés aux prudhommes et il vient de gagner .Ils ont reconnus le licenciement sans cause réelle et serieuse.Il a touché fin juillet 50 000 euros comme dommages-interets pour licenciement sans cause réelle et sérieuse.
Je ne vis plus chez lui,il ne me donne absolument rien car nous n'avons pas d'enfants en commun , 10 ans de vie comune et 5 ans de mariage comme il dit.Ma question est : est ce que je peux pretendre à avoir la moitié des dommages et interets qu'il vient de toucher.
Car il m'a semblé avoir lu que lorsqu'il s'agissait de dommages je pouvais pretendre à quelque chose
Merci de votre réponse

Par Visiteur

Bonjour Madame,

Je ne vis plus chez lui,il ne me donne absolument rien car nous n'avons pas d'enfants en commun , 10 ans de vie comune et 5 ans de mariage comme il dit.Ma question est : est ce que je peux pretendre à avoir la moitié des dommages et interets qu'il vient de toucher.
Car il m'a semblé avoir lu que lorsqu'il s'agissait de dommages je pouvais pretendre à quelque chose
Dans le cadre d'une séparation de biens, les salaires sont propres puisqu'il n'existe aucun bien commun. De ce fait l'indemnité de licenciement et a fortiori les dommages et interets en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse sont propres.
De ce fait vous ne malheureusement prétendre à aucun dédommagement.

Cordialement